

23



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le jeudi 13 avril 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 13 avril 2006

13 h

Prière.

Le président de la Chambre fait la déclaration suivante :

DÉCLARATION

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je tiens à faire une brève déclaration sur ma situation de député provincial de la circonscription de Miramichi—Baie-du-Vin.

Après réflexion, j'ai décidé qu'il est dans l'intérêt supérieur des gens de ma circonscription que je réintègre le caucus ministériel. Tard ce matin, j'ai rencontré le premier ministre et je lui ai annoncé mon retour immédiat au caucus ministériel. Le premier ministre m'a informé que les membres du caucus ministériel et lui sont d'accord et que je suis le bienvenu.

Je remercie sincèrement le premier ministre et mes collègues. Bien que maintenant membre du caucus ministériel, je n'ai pas l'intention de siéger à ce caucus pendant les sessions de la Chambre.

Pour ce qui est de mes attributions de président de la Chambre, rien ne change. Je continuerai de m'acquitter de mes fonctions de président de manière équitable et impartiale.

Merci, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

Le premier ministre dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Réconcilier l'irréconciliable : S'attaquer au déséquilibre fiscal au Canada*.

L'hon. M. Mockler dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Attirer et garder les immigrants : Une boîte à outils pleine d'idées pour les petits centres*, publication du Groupe de travail national sur les stratégies relatives aux petits centres.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. S. Graham :

47, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Armstrong donne avis de motion 56 portant que, le jeudi 20 avril 2006, appuyé par M. Doherty, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, pour la période du 1^{er} juin 2003 au 13 avril 2006, la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, échangée entre, d'une part, la province du Nouveau-Brunswick et, d'autre part, l'association Éleveurs de bovins du Nouveau-Brunswick et River Valley Meat Packers Ltd. concernant notamment l'appui à l'égard de l'installation dans la région de l'Atlantique d'un établissement d'abattage et de transformation inspecté par le gouvernement fédéral ainsi que tout plan de conception et d'ingénierie visant un tel établissement agréé par le gouvernement fédéral.

M. Jamieson donne avis de motion 57 portant que, le jeudi 20 avril 2006, appuyé par M. V. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nom, le titre, les responsabilités et la description de tâches détaillée du personnel occasionnel, à temps partiel, à temps plein ou permanent employé à l'heure actuelle ou qui l'a été entre le 1^{er} juin 2003 et le 14 avril 2006, par l'intermédiaire du Cabinet du premier ministre.

M. Lamrock donne avis de motion 58 portant que, le jeudi 20 avril 2006, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que la raison d'être des fonds de développement économique est d'améliorer les perspectives quant à de bons emplois et à de bons salaires;

attendu que, dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, les bons emplois en question nécessitent des investissements en recherche et développement;

attendu que les provinces et États voisins investissent plus massivement que le Nouveau-Brunswick dans la recherche et le développement;

attendu que le Nouveau-Brunswick n'est pas en bonne voie d'atteindre les objectifs énoncés dans le plan de prospérité en matière de rémunération ou de dépenses en recherche et développement;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à présenter, d'ici au 31 mai 2006, des objectifs clairs de dépenses en recherche et

développement sur l'ensemble des fonds de développement économique et des fonds d'innovation.

Il est unanimement convenu de reporter au mardi 25 avril 2006 la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi concernant l'accès au collège communautaire*.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, sur autorisation, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 34, 35, 8 et 28, après quoi elle passera à la troisième lecture puis à la cérémonie de la sanction royale.

Il est unanimement convenu d'étudier la motion 52, motion émanant des députés, après la cérémonie de la sanction royale.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 34, 35, 8 et 28 soient étudiés en Comité plénier sur-le-champ.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Betts.

Après un certain laps de temps, sur la demande du député de Madawaska-la-Vallée, le président du comité revient à l'appel de la présentation d'invités. L'hon. M. Mockler accueille à la Chambre Benoit Cyr, député progressiste-conservateur provincial de Restigouche-Ouest de 1999 à 2003.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Betts, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur le film et le vidéo* ;
- 28, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 35, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu de passer sur-le-champ à la troisième lecture des projets de loi 34, 35, 8 et 28.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur le film et le vidéo* ;
- 28, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 35, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur le film et le vidéo* ;
- 14, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles* ;
- 28, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 35, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

La séance est levée à 16 h 55.